

RESILIENCE DES POPULATIONS URBAINES DE JEREMIE

Contrat : FED/2018/396-335



Consultation pour la mise en place d'un système de détection et d'alerte Tsunami dans la ville de Jérémie

TERMES DE REFERENCE

Durée du contrat	: 01 Déc. 2020 – 28 Fev. 2021
Durée de la mission	: 3 mois
Lieu de la mission	: Jérémie, Département de la Grand-Anse, Haïti
Public cible	: Consultant ou firme de consultation national
Date limite pour la soumission des offres	: 21/11/2020

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : procurementht@ht.goal.ie

I. CONTEXTE

Bornée à l'Est par la République Dominicaine, au Nord par l'Océan Atlantique et au Sud et à l'Ouest par la mer des Caraïbes, la République d'Haïti est située sur la ceinture des ouragans et est traversée par des centaines de kilomètres de failles sismiques. Haïti figure parmi les pays les plus exposés aux désastres naturels dans le monde.

En octobre 2016, Haïti a été frappée par l'ouragan Matthew, qui a dévasté plusieurs régions du pays. Les dégâts et les pertes provoqués par ce dernier sur l'habitat, les infrastructures scolaires, sanitaires, routières, l'environnement, le bétail et l'agriculture sont estimés à près de 1,9 milliard de dollars, représentant l'équivalent du budget national de l'exercice 2016-2017.

Jérémie est l'une des communes les plus touchées par le passage de l'ouragan, qui a révélé le degré alarmant d'exposition de la ville aux risques climatiques et sa faible capacité de réponses aux désastres. Il a aussi mis en lumière l'impact à long terme qu'un tel événement climatique peut avoir sur les personnes et les territoires engendrant, faute de résilience, des périodes de crise prolongées. Dans ce contexte, GOAL Haïti, en consortium avec Action Aid et Fonkoze, a reçu le financement de l'Union Européenne, dans le cadre du programme Urbayiti, pour implémenter un projet dénommé « Résilience des populations urbaines de Jérémie » pour une durée de quarante-deux mois, avec comme objectif l'amélioration de la résilience et des conditions de vie des habitants des quartiers précaires de Jérémie, dont la mise en place d'un Système d'Alerte et de Réponse Précoce (SARP), incluant un sous-système de détection et d'alerte Tsunami. De ce fait, GOAL entend recruter un consultant pour la mise en place de sous-système.



II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

A. Objectif général

L'objectif général de la consultation est de mettre en place un système de détection et d'alerte au Tsunami et de mettre en œuvre le programme de reconnaissance Tsunami Ready dans la ville de Jérémie. Le Consultant jouera le rôle de Point focal avec le SEMANAH

B. Objectifs spécifiques

- Identifier, cartographier les zones à risque en cas de tsunami et élaborer le document de procédures d'opérations standards au niveau communal
- Déterminer le système de détection et d'alerte Tsunami nécessaire et adéquat à la ville de Jérémie
- Développer et assurer au niveau des 5 quartiers d'intervention du projet l'affichage des panneaux d'information et signalétiques aux risques Tsunami, tels, entre autres, les panneaux de signalisation d'entrée et de sortie de zone, les itinéraires d'évacuation et les panneaux de consignes à suivre en cas de Tsunami
- Superviser l'installation du marégraphe sur le quai de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) de Jérémie par le SEMANAH,
- Supporter dans la préparation et la signature d'un Protocole d'accord avec le SEMANAH et assurer le suivi et la coordination avec cette structure
- Organiser au moins une rencontre et un atelier pour informer les communautés sur les risques au Tsunami, y compris les jeunes et les écoliers, et les autorités locales sur le Tsunami

III. EXTRANTS ATTENDUS

- Rapport de l'identification et de la cartographie des zones risques Tsunami
- Panneaux d'information, signalétiques et de consignes
- Document du Système de détection et d'alerte Tsunami/SARP
- Protocole d'accord signé avec le SEMANAH

IV. METHODOLOGIE

Le consultant devra présenter un plan d'action qui précisera les activités à réaliser, les ressources à mobiliser et l'échéance des travaux selon les délais prévus dans le contrat.

L'approche méthodologique devrait s'articuler sur :

- L'exploration de l'information existante à travers la recherche et l'exploitation de toutes les documentations se rapportant du domaine de la gestion des Risques et Désastres (GRD) en général et de la gestion des risques au Tsunami en particulier, au niveau de la ville de Jérémie, d'Haïti et de la Caraïbe
- Des contacts, discussions et entretiens avec des personnes ou institutions clé, tels, entre autres, le SEMANAH la DPC, le CNIGS, le PNUD, La PNH, la Mairie, des membres des quartiers d'intervention du projet



- La collecte des données de terrain basée (1) sur les observations directes, sur sites et (2) sur les enquêtes formelles ou autres méthodes de collecte d'information ciblées auprès des communautés locales, riveraines des zones concernées.

V. RAPPORT

Comme rapports, le consultant fournira

- Un rapport initial devant ressortir la compréhension des objectifs de la consultation et la méthodologie finale adoptée pour sa réalisation de la consultation.
- Des rapports mensuels de façon détaillée pour toutes les activités prévues dans le plan d'action, au début jusqu' à la fin de la consultation.
- Un rapport final à la fin de la consultation

Tous les rapports devront être rédigés en français

VI. DUREE ET CALENDRIER

La durée totale du temps de travail estimée pour la consultation est de 3 mois de travail. Le contrat débutera le 01 décembre 2020 et s'étendra jusqu'au 28 février 2021. L'élaboration du plan de travail détaillé est laissée à la discrétion du consultant et devra prévoir les étapes relatives à la compréhension de la mission, activités à conduire, ressources à mobiliser et les échéances.

VII. SUPERVISION

Le/la consultant(e) travaillera sous la supervision générale de l'Assistant Country Director – Programme (ACD-P) et sous la supervision directe du Gestionnaire du projet Résilience urbaine de Jérémie, en collaboration avec le Gestionnaire de l'axe GRD.

VIII. LIEU DE L'ETUDE

La consultation concerne toute la ville de Jérémie, y compris les différents quartiers d'intervention du projet : Mackandal, Lapointe, Villa Saint Louis, Nan Cité et Cote de fer.

IX. PROFIL DU CONSULTANT

- Firme de consultation/Cabinet d'étude dans le domaine ou Titulaire d'un diplôme de niveau Master Gestion des risques et désastres, Génie civil, Agronomie, Science de l'environnement ou dans une discipline connexe.
- Au moins 10 années d'expérience dans la coordination, la conception, la mise en œuvre de système de détection et d'alerte Tsunami en Haïti
- Avoir conduit au moins 3 consultations dans la mise en œuvre de SARP
- Démontrer une excellente maîtrise des enjeux liés à l'inondation et Tsunami en milieu urbain et/ou à l'aménagement urbain dans les pays en développement.
- Connaissance du contexte urbain haïtien en général et de Jérémie en particulier et des acteurs intervenant dans le domaine de la gestion des risques et désastres et de l'aménagement urbain
- Excellente connaissance du Système National de Gestion des Risques et des Désastres (SNGRD) en Haïti
- Expérience de travail avec le SEMANAH et les structures de la DPC



- Capacités communicationnelles et expérience dans la facilitation d'ateliers et de formation
- Capacité à écrire des rapports clairs et utiles (il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents)
- Parlant couramment le Français et le Créole (l'Anglais est un plus)
- Compréhension des exigences des donateurs (Union Européenne en particulier)
- Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts
- Expérience dans la réalisation de publications ou travaux sur le SARP en milieu urbain dans les pays en voie de développement, un atout.
- Indépendance par rapport aux parties impliquées
- Disponible pour toute la durée de la consultation

X. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION

- Un curriculum vitae détaillant notamment les expériences pertinentes en matière d'études pour des projets/programmes humanitaires et/ou de développement ;
- Une brève description de l'équipe constituée pour la consultation, ainsi que les CV des membres de l'équipe ;
- Une proposition technique en français (10 pages maximum) incluant des éléments sur :
 - La compréhension du contexte et des principaux enjeux de la consultation ;
 - La méthodologie adoptée, avec indication des principaux outils qui seront utilisés pour conduire la consultation ;
 - Un plan de travail/planning détaillé ;
 - Budget détaillé
- Pour une société : patente en cours de validité
- Pour une personne a titre individuelle : carte d'identité nationale haïtienne, certificats et attestations d'études et d'expériences
- Une proposition financière **en Gourdes (HTG)** à partir du modèle ci-dessous :

Désignation (HTG)	Nombre/Quantité	Montants (HTG)
Honoraires (Hors Taxe)		
Honoraires (TTC) ¹		
TOTAL		

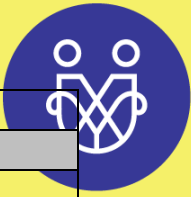
XI. EVALUATION DES OFFRES RECUES

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, sur la base du barème ci-dessous :

Critères	Barème
Etape 1 – Analyse de l'offre financière (5 points / Coefficient *2)²	
Pourcentage de variation avec le budget GOAL	3

¹ Le taux d'imposition pour les consultations internationales est de 20% ; celui pour les consultations nationales est de 2%.

² Cette première étape vise d'abord à retenir les offres correspondant au budget disponible pour l'étude. Les scores attribués sont ensuite reportés et comptabilisés dans le scoring final des offres.



Présentation de l'offre financière	2
Etape 2 – Analyse de l'offre technique (20 points / Coefficient *4.5)	
Critère #1 – Profil du soumissionnaire ou de l'équipe et expériences pertinentes (10 points)	
Expérience en consultations similaires	4
Expérience en gestion / Mise en place du système d'alerte Tsunami / Gestion des risques et désastres / Aménagement urbain	3
Connaissance et compréhension du contexte	2
Expérience en programmes financés par Union européenne	1
Critère #2 – Méthodologie, compréhension des TDR, capacités de présentation et d'expression écrite (5 points)	
Qualité, pertinence et précision de la méthodologie proposée	2
Compréhension des TDR et enjeux de la consultation	2
Présentation / Capacités d'expression à l'écrit	2
Critère #3 – Références (5 points)	
Réputation / Références présentées ou obtenues	3
Expériences de travail précédentes avec GOAL	1
Score total (après application des coefficients)	100

XII. PAIEMENT ET PROCESSUS D'APPROBATION DE LA PERFORMANCE

Les honoraires du consultant seront versés chaque mois.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et les personnes concernées GOAL devront évaluer le travail et la performance du Consultant. Ils valideront la qualité des travaux et approuveront le versement des honoraires.

XIII. ETHIQUE D'ÉVALUATION

Le consultant retenu pour mener cette consultation doit être indépendant et impartial. Il ne doit présenter aucun lien avec le projet, il ne peut avoir travaillé sur ce projet pour GOAL ou l'une des autres parties prenantes au projet.

Le contrat liant le consultant à GOAL ne peut faire l'objet d'une sous-traitance à une tierce personne. Le candidat retenu sur la base de son CV pourra s'entourer d'une équipe GRD GOAL pour donner tous les appuis nécessaires, mais il sera tenu de mener lui-même cette consultation à Jérémie et auprès des parties prenantes, à travers la méthodologie décrite dans l'offre technique.